

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de
la [Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

BSV n°6 – 1^{er} avril 2026

À RETENIR CETTE SEMAINE

Cliquez sur le sommaire pour accéder directement au paragraphe



PHÉNOLOGIE

POIRIER

Psylles : Risque faible.

POMMIER

Puceron lanigère : Risque faible.

Puceron cendré : Rares fondatrices.

POMMIER-POIRIER

Tavelure : Contaminations faibles.

PRUNIER

Pucerons : Absence de fondatrices.

Moniliose : Risque si pluie.

Coryneum : Risque si pluie.

TOUS FRUITIERS

Focus sur les pièges à phéromones.

NOTES BIODIVERSITÉ



ARRETE ABEILLES : La note Abeilles-Pollinisateurs s'applique dès les premières fleurs.

Le guide des méthodes alternatives et de la prophylaxie est disponible :

[Ecophyto en Grand Est - Chambre d'agriculture Grand Est](#)

Ce logo est un indicateur sur les résistances aux substances actives couplées à un bioagresseur.



Vous trouverez des éléments complémentaires dans le lien ci-dessous :

[Rapports techniques sur les résistances en France – R4P \(r4p-inra.fr\)](#)

Parcelles observées cette semaine :

14 Pomme, 5 Poire, 3 Prune.



1 Stade des cultures

Pommier : C3 (oreille de souris, BBCH54), D (bouton vert, BBCH56), E (bouton rose, BBCH57)



Stade BBCH 54, 56 et 57 (FREDON Grand Est)

Prunier : E (ballonnet, BBCH59) à F (pleine floraison, BBCH 65)



Stade BBCH 57 et 59 (FREDON Grand Est)

Poirier : E (bouton rose, BBCH57), E2 (ballonnet, BBCH59), F (début floraison, BBCH61)



Stade BBCH 57, 59 et 61 (FREDON Grand Est)

2 Gel

Des températures négatives ont été enregistrées sur le réseau des stations météorologiques avec des valeurs comprises entre 0 et -3,9°C le 27 mars et entre -1 et -5°C le 28 mars.

3 Données météo

Les prévisions météorologiques annoncent une hausse des températures et un temps sec.

Ci-dessous les prévisions météorologiques de Strasbourg :



(Source : Météo France, ville de Strasbourg, 01/04/2026 à 9h. Retrouvez les données météo actualisées [ici](#))

1 Psylles

Eléments de biologie : voir [BSV n°2](#)

a. Observations

Il n'y a pas eu de psylles observés cette semaine dans le réseau. Les conditions froides et pluvieuses ne sont pas favorables.

b. Seuil indicatif de risque

Le risque débute avec les premières pontes. Ces dernières se poursuivent lorsque les températures atteignent 10°C pendant 2 jours consécutifs.

Le seuil indicatif de risque sur l'occupation des pousses par les jeunes larves varie entre 10 et 20 % selon la présence d'auxiliaires (punaise prédatrices, chrysopes...).

c. Analyse de risque

Les conditions météorologiques n'ont pas été favorables, la situation n'a pas évolué. Le risque reste faible cette semaine. Dès la hausse des températures en fin de semaine, surveillez la présence de jeunes larves dans vos parcelles qui détermineront le risque. La présence de larves âgées de couleur brune indique que le risque est dépassé.



d. Gestion alternative du risque



Il existe des produits de biocontrôle sous forme de barrière physique qui limitent le dépôt d'oeufs. Vous pouvez les retrouver ici : [Liste des produits de biocontrôle | Ecophytopic](#)

Pour plus d'informations, vous pouvez également consulter les liens ci-dessous :

[Guide Eco-Fruits - Argiles \(kaolinite calcinée\) \(inra.fr\)](#)

[Les argiles en arboriculture](#)

Les punaises prédatrices comme les orius sont des auxiliaires efficaces dans la gestion de la lutte contre les psylles. Pensez à favoriser l'aménagement paysager de la parcelle et préservez les auxiliaires dans le choix de vos interventions.

Évitez l'excès de vigueur et l'excès de fertilisation azotée qui sont favorables aux insectes piqueurs suceurs comme les psylles.



1 Puceron lanigère

Éléments de biologie : voir [BSV03](#).

a. Observations

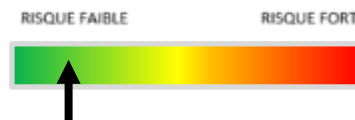
Des foyers du puceron lanigère ont été signalés au niveau du collet sur 3 parcelles du réseau. Les infestations détectées sont toujours très faibles (2 % des collets atteints).

b. Seuil indicatif de risque

Le seuil indicatif de risque est de 10 % de rameaux touchés. Il n'existe pas de seuil indicatif de risque pour les foyers présents sur le collet.

c. Analyse de risque

La situation n'a pas évolué suites aux conditions froides de la semaine dernière. Poursuivre la surveillance dans vos parcelles afin d'évaluer la présence des foyers dès la hausse des températures en fin de semaine.



d. Gestion alternative du risque



Il existe des produits de biocontrôle. Vous pouvez les retrouver dans la liste ci-dessous : [Liste des produits de biocontrôle | Ecophytopic](#)

Eviter l'excès de vigueur et l'excès de fertilisation azotée qui sont favorables aux insectes piqueurs suceurs comme les pucerons.

Préserver les auxiliaires dans le choix de vos interventions.

Penser à favoriser l'aménagement paysager de la parcelle pour les auxiliaires.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le lien ci-dessous :

[Guide Eco-Fruits - Lutte biologique par conservation \(inra.fr\)](#)

Fiche technique alternatives et prophylaxie : [Arbo Pucerons pomme](#)

2 Puceron cendré

Eléments de biologie : voir [BSV03](#).

e. Observations

Les observations de cette semaine ont détecté la présence de fondatrices de pucerons cendrés sur 1 parcelle du réseau.

f. Seuil indicatif de risque

Le seuil indicatif de risque est fixé à 1 individu ou 1 œuf présent sur un rameau.

g. Analyse de risque

La situation n'a pas évolué suites aux conditions froides de la semaine dernière. Poursuivre la surveillance dans vos parcelles afin d'évaluer la présence des foyers dès la hausse des températures en fin de semaine.

h. Gestion alternative du risque



B Il existe des produits de biocontrôle. Vous pouvez les retrouver dans cette liste : [Liste des produits de biocontrôle | Ecophytopic](#)

Préservez les auxiliaires dans le choix de vos interventions.

Eviter l'excès de vigueur et l'excès de fertilisation azotée qui sont favorables aux insectes piqueurs suceurs comme les pucerons.

Pensez à favoriser l'aménagement paysager de la parcelle pour les auxiliaires.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le lien ci-dessous :

[Guide Eco-Fruits - Lutte biologique par conservation \(inra.fr\)](#)

Fiche technique alternatives et prophylaxie : [Arbo Pucerons pomme](#)

R Il existe un risque de résistance du puceron cendré sur pommier vis-à-vis du pirimicarbe et du flonicamide. Pour plus d'information : [Liste des insectes résistants - Plateforme R4P](#)



1 Tavelure

Eléments de biologie :

Le champignon responsable de la tavelure du pommier se conserve durant l'hiver sous forme de périthèces dans les feuilles mortes au sol. Au printemps, les ascospores mûres sont projetées lors des pluies et peuvent contaminer le végétal à partir du stade C lorsque l'humectation du feuillage est suffisamment longue. Ce sont les contaminations primaires. Le niveau de risque de chaque contamination dépend de la quantité de spores projetées, de la température et de la durée d'humectation de la feuille. Pendant cette phase, la maturation des périthèces se fait progressivement en fonction des températures et dure entre mars et mai environ jusqu'à ce que le stock soit vide. Suite aux contaminations primaires, les taches sur feuilles ou fruits apparaissent dans les 10 jours, selon les conditions de températures. A partir de ces taches, de nouvelles contaminations dites secondaires sont possibles selon les conditions d'humectation et de températures. A la chute des feuilles en automne, le cycle se poursuit. La quantité de tavelure à l'automne détermine l'inoculum du printemps suivant.

Plus d'informations sur :

Tavelure du pommier : [Pomme - Biologie, épidémiologie](#)

Tavelure du poirier : <https://ephytia.inra.fr/fr/C/19026/VigiJardin-Biologie>

<https://ecophytopic.fr/dephy/protéger/gestion-de-la-tavelure-du-pommier-en-agriculture-biologique>

<https://ecophytopic.fr/abaa/piloter/tavelure-du-pommier>

Méthode d'évaluation de l'inoculum d'automne : <https://ephytia.inrae.fr/fr/C/21739/Pomme-Evaluation-des-risques>

Et le Guide de l'arboriculture en Grand Est : [Ressources Arboriculture | Fredon Grand-Est](#)

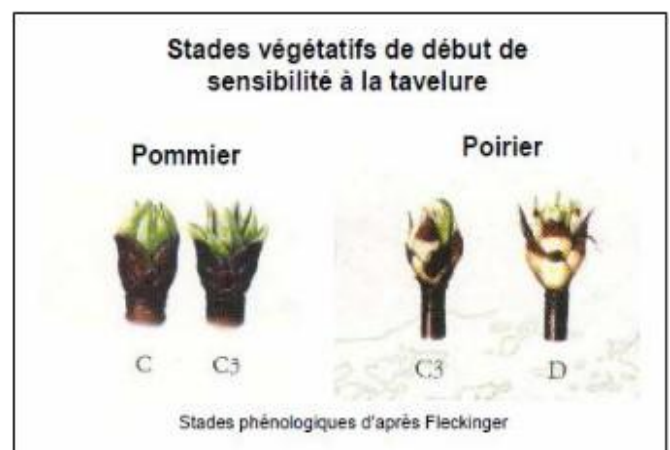
a. Observations

Les températures ont été peu favorables aux contaminations de la semaine dernière. Elles ont été faibles les 25 et 26 mars. Une nouvelle contamination faible est en cours au 31 mars.

b. Seuil indicatif de risque

Le début du risque est conditionné par 3 conditions :

- le stade phénologique de sensibilité doit atteindre C3-D (BBCH 54-56) pour les poiriers et C-C3 (BBCH 53-54) pour les pommiers
- les périthèces de tavelure doivent être mûres (présents dans les feuilles tavelées de l'automne précédent)
- l'humectation des feuilles doit être suffisante. La vitesse de germination est dépendante de la température.



En l'absence de suivi biologique de la maturité des ascospores de tavelure, le début du risque est fixé lorsque les variétés précoces auront atteint le stade sensible (en pommier : stade C (BBCH53) ; en poirier : stade C3 (BBCH54)).

Ce sont les pluies qui permettent la projection des spores de la litière vers les feuilles. La contamination est ensuite possible si les conditions de températures et d'humectation des feuilles sont atteintes. Le risque est évalué selon la présence de tavelure en 2025.

Les feuilles et les fruits sont plus sensibles à la tavelure lorsqu'ils sont jeunes et en pleine croissance. Les risques sont ainsi plus importants au printemps durant les périodes de croissance rapide du feuillage et des fruits.

Le tableau ci-dessous indique les conditions favorables aux contaminations selon Mills et Laplace.

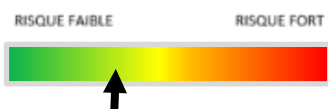
Température moyenne	7°C	8°C	10°C	11°C	12°C	13°C	15°C	18°C
Durée d'humectation nécessaire à la contamination	18H	17H	14H	13H	12H	11H	9H	8H

En cas de présence de tache dans les parcelles, chaque période humide (pluie ou rosée) est à risque de contamination secondaire. Ces taches se multiplient ensuite sur feuille et sur fruit jusqu'à la récolte, voire post-récolte.

La modélisation permet de déterminer les périodes et les niveaux de risque des contaminations primaires et secondaires. Le modèle Rimpro sera utilisé lors de cette campagne avec le réseau des stations météorologiques des producteurs de fruits.

c. Analyse de risque

Une contamination faible est en cours jusqu'au 2 avril selon le modèle Rimpro. Le stock d'ascospores diminue avec les averses. Evaluer le risque dans les parcelles selon l'évolution des conditions météorologiques, l'inoculum de tavelure de la saison dernière et les variétés. La fin de semaine sera sèche et chaude avec peu de risque de contamination. Toutefois, les températures seront favorables à la maturation des périthèces. Le stock d'ascospores projetable sera important lors de la prochaine pluie.



d. Gestion alternative du risque

B Il existe des produits de biocontrôle. Vous pouvez les retrouver dans cette liste : [Liste des produits de biocontrôle | Ecophytopic](#)

L'élimination des feuilles en hiver, par aspiration ou par broyage, réduit l'inoculum tavelure et donc l'importance des projections du printemps suivant. Le broyage est à privilégier par rapport à l'enlèvement des feuilles de la parcelle car il maintient la matière organique sur place. Il permet également d'accélérer la décomposition des feuilles. L'efficacité du processus est directement dépendante de la qualité du broyage qui doit être très fin et effectué en conditions sèches. Penser également à éliminer les feuilles prisonnières dans les filets paragrêles.

Pour en savoir plus, consultez la fiche 2 [Guide ecophyto fruits fichestechniques \(1\).pdf \(ecophytopic.fr\)](#)

Fiches techniques alternatives et prophylaxie : [Arbo tavelure](#)

Focus sur la sensibilité variétale vis-à-vis de la tavelure du pommier

La sensibilité variétale est un facteur déterminant de la gestion de la maladie.

Plus d'informations sur : <https://ephytia.inra.fr/fr/C/22191/Guide-Eco-Fruits-Contrôle-genétique-Choix-du-matériel-végétal>

Il est possible de classer les variétés selon leur sensibilité vis-à-vis de la tavelure :

Sensibilité moyenne à forte : Gala, Fuji, Braeburn, Golden Delicious, Jonagold, Jonagored, Pink Lady®, Red Delicious, Tentation®, Elstar, Chantecler, RubINETTE, Kanzi, Jazz

Sensibilité faible : Reinettes, Akane, Idared, Belle de Boskoop, Corail® Pinova, Melrose, Delbard Jubilé.

Certaines variétés sont dites **résistantes à la tavelure** grâce au gène majeur Vf (nommé Rvi6 dans la nouvelle nomenclature) : **Florina® Querina, Ariane®, Topaz, Goldrush® Coop38, Chouquette® Dalinette, Juliet® Coop43, Story® Inored, Opal, Crimson Crisp® Coop 39, Natyra, Natti, Dalinco.**

Toutefois des souches de *Venturia inaequalis* capables de contourner cette résistance se sont développées. Certaines variétés comme Ariane sont très sensibles une fois contournées, d'autres conservent une résistance partielle.

Des variétés de pommes à jus et à cidre ont également été sélectionnées pour leur moindre sensibilité aux maladies : Judaine®, Judeline®, Chanteline®, Douce de l'Avent et Fréquinette.

<https://www.jardinsdefrance.org/une-nouvelle-generation-de-varietes-de-pommes-tolerantes-a-la-tavelure/>



Il existe un risque de résistance de la tavelure du pommier vis-à-vis de l'azoxystrobine, du difénoconazole, du tébuconazole, du pyriméthanol et du cyprodinil. Pour plus d'information : [Liste des résistances - Plateforme R4P](#)



1 Puceron vert du prunier (*Brachycaudus helichrysi*)

Éléments de biologie : voir [BSV03](#).

a. Observations

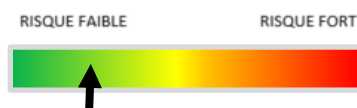
Les observations de cette semaine n'ont pas détecté la présence des premières fondatrices de pucerons sur prunier.

b. Seuil indicatif de risque

Le risque est fort dès qu'une fondatrice est observée.

c. Analyse de risque

Le risque est faible cette semaine. Poursuivre les observations des boutons floraux afin de détecter la présence des premières fondatrices dès la hausse des températures en fin de semaine.



d. Gestion alternative du risque



Il existe des produits de biocontrôle. Vous pouvez les retrouver dans cette liste : [Liste des produits de biocontrôle | Ecophytopic](#)

Eviter l'excès de vigueur et l'excès de fertilisation azotée qui sont favorables aux insectes piqueurs suceurs comme les pucerons.

Préserver les auxiliaires dans le choix de vos interventions.

Penser à favoriser l'aménagement paysager de la parcelle pour les auxiliaires.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le lien ci-dessous :

[Guide Eco-Fruits - Lutte biologique par conservation \(inra.fr\)](#)

Fiche techniques alternatives et prophylaxie : [Arbo Pucerons prune](#)

2 Monilia fleur (*Monilia laxa*)

Éléments de biologie :

Les fleurs sont sensibles aux contaminations par ce champignon dès le stade bouton blanc (stade D, BBCH 57) et jusqu'au stade chute des pétales (stade G, BBCH 67). Les vergers dans lesquels des momies sont encore présentes dans les arbres sont particulièrement à risque pour cette maladie qui peut entraîner le dessèchement de rameaux et la formation de chancres sur le bois.

Le risque de développement de la maladie est important si **des précipitations** interviennent entre les stades **boutons blancs (stade D) et la chute des pétales (stade G)** et la température supérieure à 5 °C (optimum entre 15 et 20°C)

Pour en savoir plus : [Pomme - Biologie, épidémiologie](#)

Et le Guide de l'arboriculture en Grand Est : [Ressources Arboriculture | Fredon Grand-Est](#)

a. Observations

Le stade à risque est en cours.

b. Seuil indicatif de risque

Le risque de développement de la maladie est important si des précipitations interviennent entre les stades boutons blancs (stade D) et la chute des pétales (stade G) et la température supérieure à 5 °C (optimum entre 15 et 20°C).

c. Analyse de risque

L'absence de pluie cette semaine diminue le risque de contaminations. Surveiller les prévisions météorologiques.



d. Gestion alternative du risque

Mesures prophylactiques :

Supprimer les momies restées sur les arbres ainsi que des rameaux porteurs de chancres, lors de la taille, afin de réduire l'inoculum.



Il existe des produits de biocontrôle. Vous pouvez les retrouver dans la liste ci-dessous : [Liste des produits de biocontrôle | Ecophytopic](#)

Fiche techniques alternatives et prophylaxie : [Arbo moniliose](#)



Momies – source de contamination (FREDON GE)

3 Criblure à corynéum (*Coryneum beijerinckii*)



Premières taches de coryneum sur feuille (à gauche) évoluant en criblure (à droite)
(FREDON Grand Est)

Eléments de biologie :

Il s'agit d'une maladie cryptogamique (champignon) s'attaquant à l'ensemble des parties aériennes de l'arbre (branches, feuilles et fruits) sur les pruniers, cerisiers, amandiers et pêchers. Elle s'attaque principalement aux feuilles dès leur apparition lorsque les conditions météorologiques sont suffisamment humides. Les fruits peuvent être également touchés si les conditions sont très favorables. Dans les cas les plus sévères le champignon s'attaque aux jeunes rameaux. La période à risque débute dès le débourrement jusqu'au stade grossissement du fruit. Les contaminations estivales et automnales sont également possibles lorsque les conditions sont humides.

Pour en savoir plus : <http://ephytia.inra.fr/fr/C/24146/Prunier-d-Ente-Criblure-a-Coryneum-Coryneum-beijerrinckii>

Et le Guide de l'arboriculture en Grand Est : [Ressources Arboriculture | Fredon Grand-Est](#)

a. Observations

Le stade à risque est en cours.

b. Seuil indicatif de risque

Le risque printanier est possible dès le débourrement et jusqu'au stade grossissement du fruit. Les contaminations sont également possibles ensuite en été sur les pousses puis à l'automne sur les jeunes rameaux. Les pluies sont les facteurs favorisant. Le champignon est inactif lors des périodes chaudes et sèches.

Il n'y a pas de seuil connu. Le risque est particulièrement important dans les vergers à historique

c. Analyse de risque

L'absence de pluie cette semaine diminue le risque de contaminations. Surveiller les prévisions météorologiques.

d. Gestion alternative du risque

Mesures prophylactiques :

Éliminer les parties attaquées pour diminuer l'inoculum.

Maintenir un verger aéré et une tonte rase sur le rang pour éviter les conditions humides au printemps.



Focus sur les pièges à phéromones

Principe : Piégeage des individus mâles attirés par une phéromone reproduisant l'odeur des femelles

Objectif : Evaluation du risque de nuisibilité en vue d'une intervention adaptée

Méthode : Piège Delta avec une capsule de phéromone posée sur une plaque engluée.

Type de ravageurs concerné : Carpocapse des pommes, Carpocapses des prunes, *Cydia lowbarzeskii* (petite tordeuse des fruits), Tordeuse orientale du pêcher (TOP), Tordeuses des bourgeons et de la pelure, *Cossus cossus*, *Capua*, *Eulia*, *Sésie*, *Zeuzère*.



Piège Delta contenant une plaque engluée et une capsule de phéromone spécifique à l'insecte à suivre.

Mise en œuvre :

Déposer directement la capsule de phéromone sur la plaque engluée à l'aide de l'emballage sans la toucher avec les doigts.

Installer la plaque dans le piège.

Jeter les emballages et phéromones à la poubelle après utilisation.

Installation du piège :

Suspendre le piège à hauteur d'homme pour l'arboriculture.

Minimum 50 m entre 2 pièges.

Eviter l'installation en bordure de parcelle.

Période d'installation : selon la cible, généralement à partir de mi-avril et jusqu'à la fin du cycle du ravageur.

Conservation des phéromones :

Selon les consignes du fournisseur, généralement au réfrigérateur.

Suivi des captures

Surveillance hebdomadaire (seuil indicatif de risque généralement en nombre de captures par semaine).

Renouvellement des plaques engluées variable selon leur degré de saleté.

Réutilisation du piège possible toujours avec la même phéromone.



Ces notes Biodiversité sont produites dans le cadre du projet global de réorientation du Bulletin Santé Végétal : BSV 2.0.

Vous pouvez également les retrouver sur le site EcophytoPIC.



Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles.

S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations : Chambre d'Agriculture d'Alsace, Comptoir Agricole, FREDON Grand Est, le VEREXAL, les Producteurs.

Rédaction : FREDON Grand Est.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

Coordination et renseignements : Joliane BRAILLARD - joliane.brillard@grandest.chambagri.fr

Cette note vise à accompagner la démarche agro-écologique portée par le Bulletin de Santé du Végétal. Elle propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques



Abeilles - Pollinisateurs

Des auxiliaires à préserver

Le déclin des insectes pollinisateurs est ...

... une réalité mondiale impliquant de nombreux facteurs de stress notamment d'origine biologique, toxicologique, alimentaire et environnementale (climat, pertes d'habitats, érosion de la biodiversité florale...).

La protection des cultures et des insectes pollinisateurs

Des risques pour la santé de ces auxiliaires

Tous les produits phytopharmaceutiques (herbicides, fongicides, insecticides...), qu'ils contiennent des substances actives d'origine naturelle ou de synthèse et même ceux à base de microorganismes, quelle que soit leur catégorie (conventionnel, AB, biocontrôle), sont susceptibles de présenter une toxicité pour les insectes pollinisateurs.

Cette toxicité peut conduire à la mort des individus, mais aussi être responsable d'effets préjudiciables plus subtils, notamment sur leur comportement et leur physiologie. La toxicité des produits peut s'exprimer après que les individus aient été exposés directement lors des traitements ou bien par l'intermédiaire de leur alimentation, composée essentiellement de nectar, de sécrétions sucrées produits par d'autres insectes (miellat) et certaines plantes (exsudats), de pollen et d'eau récoltée.

L'importante aire de prospection des abeilles domestiques (3 000 ha en moyenne) les conduit à être exposées à de multiples substances qui s'accumulent dans la colonie et dont la présence combinée peut, dans certaines circonstances, provoquer des effets délétères dits « cocktails ». Les nombreuses espèces d'abeilles sauvages et les autres pollinisateurs sont aussi concernés sur leur site de nidification et via leur alimentation ([Note biodiversité - abeilles sauvages](#)).

Pour aller plus loin sur la toxicité des substances actives: la base de données Toxibees

Des objectifs liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en zones agricoles:

Les enjeux pour la protection des cultures dans le respect des pollinisateurs sont de :

- Maintenir un service de pollinisation bénéfique aux cultures et agro-écosystèmes,
- Concevoir des systèmes de culture bas intrants pour limiter l'usage des produits phytopharmaceutiques,
- Concilier le besoin de protéger les cultures contre les organismes nuisibles et la préservation des pollinisateurs (en limitant leur exposition) dans le respect des conditions de travail des utilisateurs.

Raisonner et décider d'un traitement phytosanitaire c'est:

Pour les agriculteurs : adapter les stratégies de protection au niveau de risque

- Observer les cultures, les maladies, les ravageurs et les auxiliaires dont les pollinisateurs,
- Prendre connaissance des informations phytosanitaires et niveaux de risque : Bulletins de Santé du Végétal, bulletins de préconisation, références et outils d'aide à la décision, afin d'évaluer la nécessité d'une intervention,
- Privilégier les méthodes prophylactiques et alternatives aux produits phytopharmaceutiques.

Pour les conseillers : assurer aux agriculteurs des conseils stratégiques et spécifiques

- Diffuser l'information technique et réglementaire pour en faciliter l'appropriation,
- Accompagner les exploitants dans l'observation des parcelles et l'utilisation des outils d'aide à la décision,
- Promouvoir la protection intégrée des cultures et sensibiliser aux bonnes pratiques agricoles ([site ecophytopic](#)).

Les réglementations sur les produits phytopharmaceutiques:

- Des dispositions européennes pour évaluer les effets des produits et fixer leurs conditions d'utilisation ([Règlement 1107/2009](#), [Règlements 546 et 547/2011](#), [Règlements 283 et 284/2013](#), [document guide EFSA](#))
- Des dispositions nationales pour renforcer la protection des pollinisateurs notamment au moment de l'application des produits phytopharmaceutiques (Code rural et de la pêche maritime, arrêtés ministériels)

Les dispositions réglementaires pour la protection des insectes pollinisateurs au moment de l'application des produits, c'est ...

1. Toujours respecter les mentions d'étiquetage définies dans les autorisations de mise sur le marché

> Elles existent pour tous les produits, toutes les cultures et tous les usages et figurent sur les étiquettes



- Des conditions d'utilisation à respecter obligatoirement
- Des mentions pour la protection des insectes pollinisateurs par rapport aux floraisons et aux périodes de production d'exsudat (*Ephy, Guide Phyteis, Phytodata*)

2. Pour les cultures attractives* en floraison ou les zones de butinage

➤ Respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2021

➤ Pour tous les produits phytopharmaceutiques qu'ils soient insecticides, acaricides, herbicides, fongicides ou autres et leurs adjuvants (sauf produits d'éclaircissage)

- Bien lire les mentions d'étiquetage
- Appliquer uniquement un produit autorisé pendant la floraison**
- Dans la plage horaire de traitement de 5 H

COUCHER DU SOLEIL



Une extension possible de la plage horaire si :

- les bio-agresseurs ont une activité exclusivement diurne et que la protection est inefficace si le traitement est réalisé dans les 5 H
- Compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période des 5 H

Dans ces deux situations, l'obligation de consigner dans le registre :

- > l'heure de début et de fin du traitement
- > le motif ayant justifié la modification de la plage horaire

➤ Zone de butinage: à l'exclusion des cultures en production, un espace agricole ou non agricole occupé par un groupement végétal cultivé ou spontané, qui présente un intérêt manifeste pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs du fait de la présence de fleurs ou d'exsudats.

➤ Pour les insecticides et acaricides utilisés sur cultures pérennes > l'obligation de rendre non attractif le couvert végétal (broyage, fauchage).

➤ Des conditions particulières pour les cultures sous serres et abris inaccessibles pendant la période de floraison.

* Liste des plantes non attractives (selon l'arrêté)

** des périodes de transition s'appliquent par rapport aux usages existants: voir la Foire aux questions sur le site du ministère en charge de l'agriculture

3. Appliquer les dispositions de l'arrêté "mélanges" (Arrêté du 7 avril 2010)

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux pollinisateurs (par synergies).

Les fongicides appartenant aux familles des triazoles et des imidazoles agissent sur les abeilles en limitant leur capacité de détoxication, notamment celle leur permettant d'éliminer les insecticides pyréthrinoïdes.

L'arrêté ministériel précise que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, un délai de 24 heures doit être respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoïdes et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoïdes est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthrinoïdes avec triazoles ou imidazoles sont donc interdits en période de floraison et de production de miellat.

4. Appliquer les autres textes réglementaires

- Maîtriser la dérive des traitements selon l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 (article 2) pour éviter leur entraînement hors de la parcelle ou de la zone traitée notamment sur les haies, arbres, bordures de parcelles et cultures voisines en floraison (emploi de moyens appropriés et interdiction de pulvérisation ou de poudrage si la vitesse du vent est à 3 beaufort soit > 19 kms/h),
- Maîtriser les poussières au semis des maïs enrobés avec un produit phytopharmaceutique (utilisation de déflecteur à la sortie de la tuyère du semoir, interdiction d'emblavement si la vitesse du vent est > 19 kms/h) - Arrêté du 13 janvier 2009,
- Faire contrôler le pulvérisateur selon les conditions de l'arrêté ministériel du 18 décembre 2008 pour limiter les pertes de produit et maîtriser la qualité de vos applications,
- Déclarer à la phytopharmacovigilance (ANSES) les effets non intentionnels constatés suite à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (Article L253-8-1 du Code rural et de la pêche maritime)

Cette page recense les principaux textes et dispositions réglementaires en vigueur pour la protection des abeilles et autres pollinisateurs: pour plus de détail, vous êtes invités à prendre connaissance du contenu de ces textes et vous rapprocher des instituts, organisations professionnelles et conseillers agricoles avant toute décision de traitement

Favoriser les pollinisateurs, des alliés pour assurer les meilleurs rendements et la qualité des productions végétales, c'est aussi...

... de nombreuses pratiques agricoles complémentaires et volontaires favorables pour améliorer l'accueil et le maintien des insectes pollinisateurs et autres auxiliaires

Favoriser l'accueil de la biodiversité fonctionnelle

- La stratégie de lutte intégrée contre les organismes nuisibles doit d'abord être raisonnée en s'appuyant sur les moyens de régulation naturels (auxiliaires...), la diversification des productions végétales dans le paysage et la rotation des cultures.
- De nombreux aménagements existent pour favoriser la biodiversité fonctionnelle dans les milieux agricoles en agissant sur les habitats et les ressources alimentaires des insectes pollinisateurs (infrastructures agro-écologiques: bandes mellifères dans la parcelle, en bordure, le long des cours d'eau, haies mellifères, CIPAN mellifères...).

Choisir le risque le plus faible - éviter les mélanges de produits – réduire les doses

- Si la protection chimique s'avère nécessaire, privilégier les produits présentant les risques les plus faibles pour la santé et l'environnement parmi ceux disponibles (*base de données Toxibees*). Si possible, réduire les doses et éviter la co-exposition des abeilles et l'apparition d'effets cocktails en limitant les mélanges.

Ne pas traiter sur toutes les zones où des insectes pollinisateurs sont présents

- Les insectes pollinisateurs collectent des ressources sur de nombreuses plantes dans les parcelles cultivées, sur les adventices et sur la flore spontanée des bords de champs. Parmi les végétaux les moins connus : les messicoles (bleuet, coquelicot, mercuriale, résédat...), le maïs, les pois, la lentille, la vigne. Ils peuvent aussi collecter les miellats et les exsudats d'origine végétale présents sur les cultures. Ainsi, avant toute décision de traitement, penser systématiquement à observer les zones où les produits seront appliqués. C'est important aussi pour celles dont la floraison n'est pas attractive comme les céréales à paille.

Ne pas traiter en période d'activité des abeilles

- Avant tout traitement, observer les cultures, leurs bordures et l'environnement, en prenant quelques minutes pour chercher si les pollinisateurs sont présents et privilégier la plage horaire des 3 heures après le coucher du soleil pour appliquer le(s) produit(s). Les pollinisateurs sont potentiellement actifs dans les parcelles dès 6°C pour certains bourdons et 8°C pour l'abeille domestique.

Éviter des effets non intentionnels

- Sur cultures pérennes, en complément des obligations réglementaires prévues pour les insecticides et acaricides, pour les autres substances actives les plus à risque selon l'outil toxibees, avant tout traitement et pour éviter des effets non intentionnels sur les pollinisateurs, la végétation d'inter-rangs en fleur peut être rendue non attractive, par exemple en la broyant ou en la fauchant. Il est aussi possible de privilégier les produits qui bénéficient d'un usage en période de floraison.
- Ne jamais laisser d'eau polluée par des produits phytosanitaires autour des parcelles ou des bâtiments. Les abeilles domestiques notamment, collectent et s'abreuvent d'environ 25 litres d'eau par an et par colonie pour assurer leur développement.

Accueillir les insectes pollinisateurs, maintenir leur abondance et leur diversité, c'est se donner toutes les chances de s'assurer une pollinisation optimale des fleurs et une production de fruits et semences de bonne qualité nutritionnelle: gage de plus-value commerciale et agroécologique.

Pour plus d'exemples et d'informations :

- [Ecophytopic](#)
- [Agri connaissances](#)
- [Plantes nectarifères et pollinifères à semer et à planter](#)
- ...

Cette note a été rédigée par un groupe de travail DGAL¹, Chambres d'agriculture France, ITSAP-Institut de l'abeille², ADA France³.

1- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Direction générale de l'alimentation. 2- Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation. 3- Fédération nationale des associations régionales de développement de l'apiculture. 4- Museum National d'Histoire Naturelle

Crédits photos et mise en page : Victor Dupuy, MNHN⁴

Contact : cedric.sourdeau@agriculture.gouv.fr